Rapport annuel
2002 • 2003



Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Table des matières

Message du président 3

La Communauté métropolitaine de Québec 4
- Son territoire 4
- Sa structure 6
- Ses pouvoirs 6
- Les élus qui y siègent 7

Les outils de planification de la CMQ 10

Les travaux réalisés 11
- Direction générale 11
- Secrétariat et trésorerie 13
- Aménagement du territoire 14
- Développement économique 17

Les commissions et le comité consultatif 19
- Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine 19
- Développement économique et tourisme 19
- Développement international 20
- Environnement 20
- Comité consultatif agricole 20

Les principales réalisations 2002-2003 21

Les états financiers 22

Message du président

À titre de président, il me fait plaisir de présenter le premier rapport annuel de la nouvelle Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ce rapport porte exceptionnellement sur deux ans, soit les années 2002 et 2003, puisque la première année d'existence de la CMQ a essentiellement été consacrée à la mise en place de l'organisation.

Organisme de planification et de concertation, la CMQ prône, sur les enjeux de nature métropolitaine, une meilleure cohésion entre la Ville de Québec, la Ville de Lévis et les municipalités faisant partie des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Sa structure est délibérément légère, axée sur la planification plutôt que sur les opérations. Comme vous le constaterez dans les pages qui suivent, son organisation se veut fonctionnelle et efficace en réduisant au minimum les niveaux hiérarchiques et en accordant une large place aux travaux et aux consultations menées par les commissions.

Travailler tous ensemble et faire en sorte d'être des partenaires nous permettra d'assurer un avenir prometteur et de préserver la qualité de vie qui caractérise notre région métropolitaine.

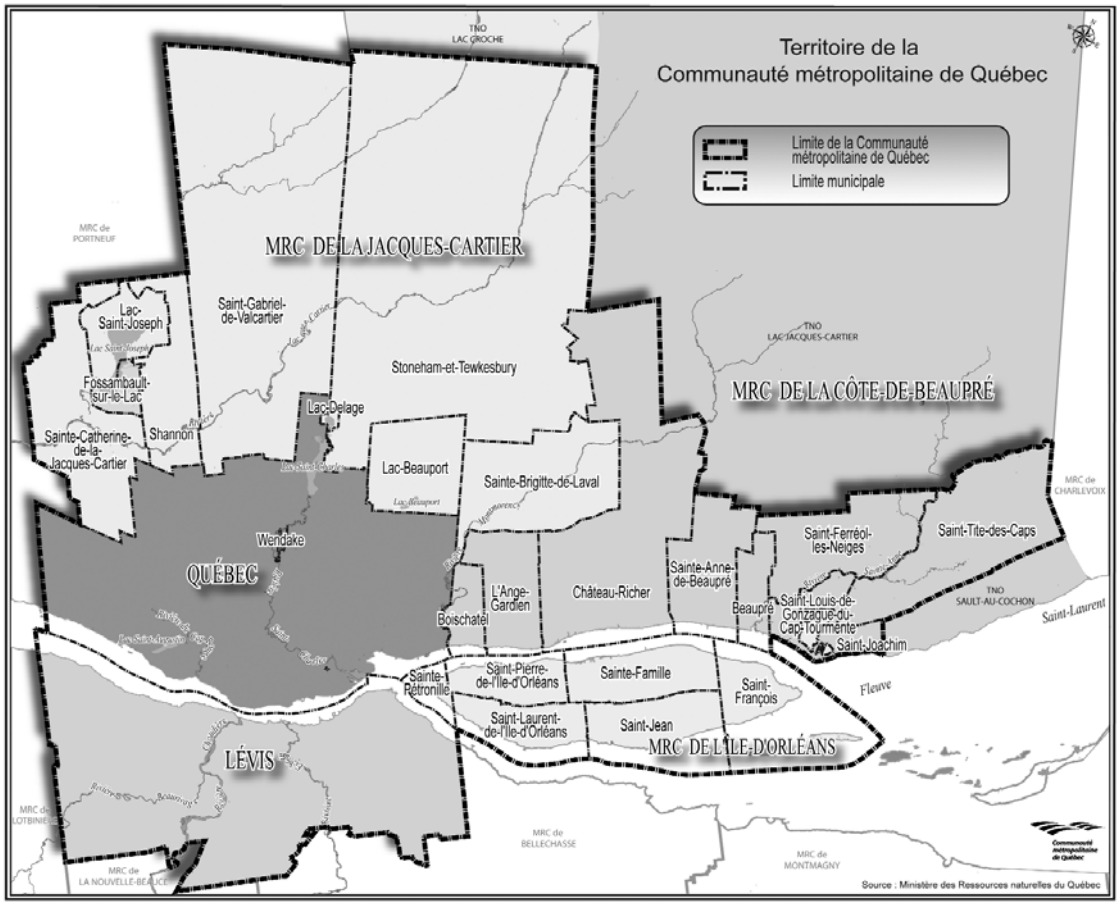
En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil et le personnel de la CMQ pour leur excellente collaboration depuis les premiers instants de cette nouvelle Communauté métropolitaine de Québec.

Le président,
Jean-Paul L'Allier

C'est en vertu de la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (Loi 170) que la Communauté métropolitaine de Québec a été créée le 1er janvier 2002.

Son territoire

Le territoire qui forme la CMQ regroupe 26 municipalités, dont Québec et Lévis, ainsi que les municipalités comprises dans les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. Son territoire couvre 3 350 kilomètres carrés en milieu municipalisé et un total de près de 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés (TNO). Avec les 702 000 personnes qui y habitent, la CMQ regroupe près de 10 % de la population du Québec.



Le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

	Population[1]	Nombre de ménages privés[2]	Emplois au lieu de travail[2]	Superficie (km²)	Richesse foncière (000 $)[3]
Lévis	**125 502**	**47 900**	**46 860**	**443,648**	**5 371 757**
Québec	**520 589**	**227 550**	**294 585**	**544,750**	**25 375 492**
Saint-François	503	190	180	30,760	48 296
Sainte-Famille	879	330	185	46,430	61 954
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	881	380	270	43,640	98 174
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 634	615	525	35,320	141 245
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 874	710	630	31,130	104 060
Sainte-Pétronille	1 071	430	200	4,500	81 715
MRC de L'Île-d'Orléans	**6 842**	**2 655**	**1 990**	**191,780**	**535 447**
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4 920	1 715	1 055	120,610	192 109
Fossambault-sur-le-Lac	1 103	465	95	10,960	97 985
Lac-Saint-Joseph	189	80	nd	32,810	91 342
Shannon	3 870	1 240	360	61,790	151 972
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 383	665	8 015	441,170	388 824
Lac-Delage	466	180	110	1,460	27 609
Stoneham-et-Tewkesbury	5 522	2 040	990	684,750	308 697
Lac-Beauport	5 781	2 035	1 005	62,720	351 095
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 511	1 270	370	111,490	128 859
MRC de La Jacques-Cartier	**27 745**	**9 685**	**12 000**	**1 527,760**	**1 738 497**
Saint-Tite-des-Caps	1 439	575	nd	130,010	55 742
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 098	865	nd	82,280	191 822
Saint-Louis/Cap-Tourmente	0	0	nd	0,000	200
Saint-Joachim	1 480	560	nd	40,680	53 678
Beaupré	2 831	1 110	nd	22,530	262 409
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 781	1 115	nd	64,380	109 792
Château-Richer	3 478	1 415	745	228,990	121 471
L'Ange-Gardien	2 924	1 115	585	50,670	115 691
Boischatel	4 480	1 575	565	19,640	184 603
MRC de La Côte-de-Beaupré	**21 511**	**8 330**	**1 895**	**639,180**	**1 095 412**
Communauté métropolitaine de Québec	**702 189**	**296 120**	**357 330**	**3 347,118**	**34 116 608**

Sources : 1 Gazette officielle du Québec, du 23 décembre 2003, 135e année, no 52, Décret 1296 - 2003 concernant la population des municipalités et des arrondissements.
2 Statistique Canada, Recensement 2001, totalisations personnalisées
3 Sommaire des rôles d'évaluation foncière, MAMM, janvier 2004

Sa structure

La Communauté métropolitaine de Québec est une organisation supramunicipale formée d'un conseil de 17 élus représentant les villes et les MRC de son territoire. Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Le conseil est appuyé dans son travail par un comité exécutif, par quatre commissions consultatives permanentes et par un comité consultatif agricole.

La structure administrative de la CMQ est relativement légère et compte, en 2003, 16 employés, pour un budget de fonctionnement total de 2,8 millions de dollars.

Ses pouvoirs

Les pouvoirs, les obligations et les compétences de la CMQ sont prévus dans sa loi constitutive et couvrent principalement les secteurs d'activités suivants :

- l'aménagement du territoire : la CMQ a l'obligation d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre, au plus tard le 31 décembre 2006, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD);

- le développement économique : la CMQ a l'obligation de réaliser un plan des grands enjeux du développement économique de son territoire et de le soumettre à la consultation publique;

- la gestion des matières résiduelles : la CMQ a l'obligation de réaliser et de mettre à jour un plan de gestion des matières résiduelles sur son territoire, à l'exception de celui de la ville de Lévis;

- l'établissement d'un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière et la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement;

- l'urbanisme : le comité consultatif agricole métropolitain, dont la création est prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relève de la CMQ qui doit le mettre sur pied et le faire fonctionner.

La CMQ peut aussi intervenir, si elle le juge à propos, en matière :

- de développement artistique ou culturel : elle a le pouvoir de recueillir et d'allouer des ressources pour des événements ou des organismes artistiques ou culturels agissant à l'échelle du territoire métropolitain;

- de développement touristique : elle peut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'harmonisation des plans d'actions des organismes municipaux de promotion et de développement touristique œuvrant sur son territoire;

- d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère métropolitain;

- de transport en commun métropolitain.

Les élus qui y siègent

Le conseil

Le conseil de la CMQ est composé de 17 membres, soit le maire de Québec et huit conseillers de cette ville, le maire de Lévis et quatre conseillers de cette ville ainsi que les trois préfets des MRC.



Jean-Paul L'Allier
Président du conseil
Maire de Québec



Henri Cloutier
Vice-président du conseil
Préfet, MRC de
La Côte-de-Beaupré



Jean Garon
Vice-président du
comité exécutif
Maire de Lévis



Gilles Bolduc
Conseiller municipal
Québec



Pierre Brochu
Conseiller municipal
Lévis



Paul Gardon
Conseiller municipal
Québec



André Gignac
Conseiller municipal
Québec



Denis Giguère
Conseiller municipal
Québec



Michel Giroux
Préfet, MRC de
La Jacques-Cartier



André Hamel
Conseiller municipal
Lévis



Jacques Jobin
Conseiller municipal
Québec



Jacques Joli-Coeur
Conseiller municipal
Québec



Claude Larose
Conseiller municipal
Québec



Alain Lemaire
Conseiller municipal
Lévis



Ralph Mercier
Conseiller municipal
Québec



Danielle
Roy-Marinelli
Conseillère municipale
Lévis



Jean-Pierre Turcotte
Préfet, MRC de
L'Île-d'Orléans

Le comité exécutif

Président	Jean-Paul L'Allier, maire, Ville de Québec
Vice-président	Jean Garon, maire, Ville de Lévis

Membres

Michel Giroux	Préfet, MRC de La Jacques-Cartier
Ralph Mercier	Conseiller municipal, Ville de Québec
Danielle Roy-Marinelli	Conseillère municipale, Ville de Lévis

Les commissions permanentes

Quatre commissions permanentes ont été créées par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

M. Guy Poirier, Québec, président
M. Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré, vice-président
M^me^ Odile Roy, Québec, membre
M^me^ Danielle Roy-Marinelli, Lévis, membre

Développement économique et tourisme

M. Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier, président
M. Pierre Brochu, Lévis, vice-président
M. Paul Gardon, Québec, membre
M. Carol Saint-Pierre, Québec, membre

Développement international

M. Jacques Joli-Cœur, Québec, président
M. Denis Giguère, Québec, vice-président
M. Clément Coulombe, Québec, membre
M. Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré, membre
M. Pierre Brochu, Lévis, membre

Environnement

M. Alain Lemaire, Lévis, président
M. Gilles Bolduc, Québec, vice-président
M^me^ Ann Bourget, Québec, membre
M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans, membre

Comité consultatif agricole

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole. Ses membres sont au nombre de huit :

M. Guy Poirier, conseiller à la ville de Québec, président
M^me^ Danielle Roy-Marinelli, conseillère à la ville de Lévis, vice-présidente
M. François Blouin, producteur agricole, Île-d'Orléans
M. Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
M. Alain Juneau, producteur agricole, Québec
M. Jean Landry, résident, Lac-Beauport
M. Bruno Letarte, producteur agricole, Château-Richer
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

L'organisation fonctionnelle de la CMQ



Conseil

Comité exécutif

Comité consultatif agricole

Commissions consultatives permanentes

- **Aménagement et gestion du territoire**
- **Développement économique et touristique**
- **Développement international**
- **Environnement**

Marc Rondeau
directeur général

- **Benoît Massicotte**
  coordonnateur aux communications et aux consultations
- **Pierre Rousseau**
  secrétaire-trésorier
  - **Caroline Brûlé**
    technicienne à l'administration
  - **Caroline Roger**
    préposée au secrétariat et à la comptabilité
- **Johanne Savard**
  adjointe administrative

- **Claude Hallé**
  coordonnateur à l'aménagement du territoire
  - **Dominique Lord**
    conseiller en aménagement du territoire
  - **André Bouillon**
    conseiller en aménagement du territoire
  - **Nathalie Leclerc**
    technicienne en recherche
  - **Bruno Labonté**
    technicien en géomatique
  - **Nathalie Rousseau**
    préposée au secrétariat
- **Michèle Goyer**
  conseillère en environnement et coordonnatrice au PGMR
  - **Denis Ouellet**
    conseiller en aménagement du territoire
- **Guy Rivest**
  coordonnateur au développement économique
  - **Chantale Gendron**
    conseillère au développement économique
  - **Édith Gauthier**
    préposée au secrétariat

Les outils de planification de la CMQ

Voici, de façon schématisée, les quatre principaux outils de planification que doit réaliser la CMQ dans le cadre de son mandat. Sont également inscrites les étapes à franchir de même que les échéances à retenir.

Adoption d'un énoncé de vision stratégique du développement

1.	État de situation et tendances (diagnostic)	*2003*
2.	Proposition de défis, orientations et pistes d'action au 1er Forum métropolitain	*15 novembre 2003*
3.	Élaboration d'un projet d'énoncé de vision stratégique du développement	*Printemps 2004*
4.	Adoption du projet par le conseil	*27 mai 2004*
5.	Consultations publiques	*Automne 2004*
6.	Adoption de l'énoncé de vision stratégique du développement par le conseil	*Décembre 2004*

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD)

1.	Résolution indiquant le début du processus d'élaboration du SMAD	*Décembre 2002*
2.	Adoption d'un projet de SMAD	*Décembre 2005*
3.	Consultations publiques sur le projet de SMAD	*2006*
4.	Adoption par le conseil du SMAD	*Décembre 2006*
5.	Avis sur le SMAD par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et entrée en vigueur du SMAD	*2007*

Plan des grands enjeux du développement économique

1.	Rencontres avec les partenaires	*Printemps 2004*
2.	Projet de plan des grands enjeux au 2e Forum métropolitain	*13 novembre 2004*
3.	Adoption d'un projet de plan des grands enjeux du développement économique par le conseil	*Décembre 2004*
4.	Consultations publiques	*Hiver 2005*
5.	Adoption du plan par le conseil	*Printemps 2005*

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

1.	Démarrage	*2002*
2.	Confection du projet de plan de gestion	*2003*
3.	Consultations publiques	*Printemps 2004*
4.	Analyse des commentaires reçus et correctifs	*Été 2004*
5.	Adoption du plan par le conseil	*Automne 2004*
6.	Approbation du Plan de gestion des matières résiduelles par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	*Automne 2004*
7.	Mise en application	*1er janvier 2005*

Ce travail de planification est fait en étroite collaboration avec les élus qui siègent au conseil et les quatre commissions permanentes de la CMQ. Chacune des entités administratives de la CMQ, dont les réalisations sont détaillées dans les pages qui suivent, a contribué à l'avancement de ces travaux.

Direction générale

L'année 2002 a été l'année d'implantation de la Communauté métropolitaine de Québec. La direction générale a coordonné les différentes étapes de mise en place afin de rendre la CMQ opérationnelle le plus rapidement possible. L'élaboration d'un premier budget, l'embauche du personnel et les démarches administratives d'usage se sont effectuées en s'inspirant notamment des recommandations formulées par le comité de transition. Le conseil a entériné l'ensemble des procédures et a adopté, entre autres, l'organigramme, le plan d'effectifs et la structure de rémunération. L'organisation fonctionnelle, informatique et administrative a été complétée en respectant les coûts anticipés. Dans la mesure du possible, des prêts de service auprès des différents partenaires de la CMQ, soit les villes de Québec, Lévis et les MRC, ont été privilégiés pour combler les postes disponibles.

À la suite de ces étapes nécessaires, la direction générale a débuté concrètement l'exercice de ses compétences, tels que le plan de gestion des matières résiduelles, l'énoncé de vision stratégique du développement et le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, en plus de répondre aux demandes émanant du conseil, des commissions ou des partenaires ainsi qu'aux demandes d'avis provenant du gouvernement. La direction générale a supporté son équipe de professionnels dans la réalisation de ces actions, en plus de se pencher plus spécifiquement sur certains aspects de gestion de l'organisation comme le développement et l'évaluation des ressources humaines et la planification stratégique organisationnelle.

Un nouveau laissez-passer métropolitain

Le projet de laissez-passer métropolitain constitue une des premières réalisations concrètes de la CMQ. En effet, la Communauté a rendu possible l'implantation, en octobre 2003, d'un projet pilote de laissez-passer métropolitain afin de permettre aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Sud et de la Rive-Nord de se déplacer avec un seul laissez-passer. Grâce à la concertation métropolitaine initiée par la CMQ, les usagers qui se prévalent de ce service peuvent faire des économies variant entre 6 % et 37 %. Les partenaires de la CMQ dans ce dossier sont le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec et la Société des traversiers du Québec.

Les relations avec les partenaires sont cruciales pour un organisme ayant une mission de planification et de concertation. Le directeur général, M. Marc Rondeau, et les coordonnateurs ont également tissé des liens et des partenariats avec plusieurs organisations ayant une influence sur les municipalités faisant partie du territoire métropolitain. La CMQ est ainsi devenue membre de diverses associations comme la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES), l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et Recyc-Québec.

Communications et consultations

À la fin 2002 et au début 2003, des efforts ont été consacrés à jeter les bases du premier plan de communication de la CMQ. Des sondages et entrevues ont été réalisés afin de déterminer les objectifs de communication à privilégier dans l'avenir. Les objectifs retenus se lisent comme suit :

- créer et développer l'esprit métropolitain chez les citoyens du territoire;
- créer et développer la fierté métropolitaine chez les citoyens du territoire;
- prouver la valeur de l'action et du rôle de la CMQ;
- démontrer publiquement l'expertise et la pertinence de la CMQ dans ses champs de compétence;
- participer activement et directement à l'amélioration perçue de la qualité de vie sur le territoire métropolitain.

Une série d'actions de communication en lien avec ces objectifs et les publics à atteindre a été élaborée. Leur mise en œuvre a débuté avec l'arrivée d'un coordonnateur, en juin 2003. Un de ses tout premiers mandats a été d'entreprendre la démarche de création de l'identité visuelle de la CMQ, laquelle a été rendue publique lors du Forum métropolitain 2003 pour ensuite être apposée sur la papeterie et l'ensemble des documents officiels de l'organisation.

Parallèlement, le plan de développement du site Internet a été élaboré. Confié à une firme externe à la fin 2003, le site, qui sera en ligne au cours du printemps 2004, vise à mieux faire connaître l'organisation, ses compétences et sa structure, à fournir de l'information sur le territoire de la CMQ et sur les grands dossiers qui sont sous sa responsabilité en plus d'être un outil pour les médias et la population qui désirent un accès rapide aux documents publics produits par la CMQ.

L'année 2003 a aussi été celle de la préparation du premier numéro du *Bulletin de liaison* bimestriel qui fournit, depuis janvier 2004, aux 215 élus municipaux du territoire et aux partenaires de la CMQ des informations sur les activités et les réalisations de l'organisme.

Le service des communications et des consultations a aussi participé à l'organisation du premier Forum métropolitain en plus de gérer les communications publiques entourant cet événement.

Par ailleurs, des efforts de communication ont été consacrés par la CMQ afin d'accueillir, en 2005, le congrès de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent. La candidature de la CMQ a été retenue en 2003 en présence de représentants de la Communauté.

Secrétariat et trésorerie

L'année 2002 a été consacrée à la mise en place du secrétariat et de la trésorerie de l'organisation. L'embauche d'une préposée au secrétariat et à la comptabilité (achats) ainsi que d'une technicienne en comptabilité a amorcé la structuration du secteur.

Secrétariat et gestion interne

Pour la première année d'existence de la CMQ, le secrétaire a préparé et fait adopter différents règlements de gestion interne nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, tels que les règlements sur :

- le comité consultatif agricole;
- la régie interne et la procédure d'assemblée;
- les délégations de pouvoir au comité exécutif;
- la rémunération des membres du conseil, du comité exécutif et des commissions;
- la délégation du pouvoir d'autoriser et de payer des dépenses et de conclure des contrats au nom de la CMQ à certains fonctionnaires de l'organisation;
- l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMQ.

De par ses fonctions, le secrétaire veille à la préparation des dossiers du comité exécutif, du conseil et des commissions de la CMQ. Son rôle l'amène à assister aux réunions de ces trois instances, à préparer et à mettre à jour les livres des procès-verbaux. En outre, il rédige et assure le suivi de la procédure d'adoption des résolutions et règlements de la Communauté. Il a par ailleurs assuré la logistique, les ententes administratives et le secrétariat du Forum métropolitain 2003.

Le secrétaire est également responsable de fournir les informations requises par le public tout en assurant la protection des renseignements personnels en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. L'année 2003 a été consacrée au soutien et au bon fonctionnement du conseil (11 rencontres), du comité exécutif (15 rencontres), des quatre commissions (28 réunions) et du comité consultatif agricole (5 rencontres).

Gardien des archives de la CMQ, le secrétaire supervise également l'organisation et l'administration du système de classification et de conservation des documents pour l'ensemble des services administratifs.

Trésorerie

La gestion financière de la CMQ est assurée par le secrétaire-trésorier qui voit également à la gestion des approvisionnements, au traitement de la paie ainsi qu'aux travaux relatifs à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2002 et 2003 et à l'élaboration du budget 2004.

Ici encore, l'année 2002 en a été une de mise en place. Les possibilités d'échanges de services avec les municipalités partenaires de la CMQ ont été explorées. Une entente a été conclue avec la Ville de Québec pour la paie des employés prêtés, les technologies de l'information et les télécommunications. La CMQ est également locataire d'espaces à bureaux situés dans un bâtiment appartenant à la ville de Québec.

Le bilan de la corporation, les activités financières et les activités d'investissement pour les années 2002 et 2003 peuvent être consultés à la section « Les états financiers » du présent rapport annuel.

Aménagement du territoire

Parmi les compétences dévolues à la CMQ, celle relative à l'aménagement du territoire est la plus connue. Rappelons que la CMQ a l'obligation d'élaborer et d'adopter, au plus tard le 31 décembre 2006, un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD). Il s'agit du principal mandat de l'équipe d'aménagement du territoire.

Au moment de mettre en place ce module, plusieurs étapes préalables étaient à franchir. Au cours de l'année 2002, les activités reliées à l'aménagement du territoire ont été de nature surtout administrative et ont consisté, en grande partie, à mettre en place les ressources humaines et matérielles et à planifier les activités à venir.

En plus du coordonnateur responsable de la supervision des mandats d'aménagement de la CMQ, la Communauté a procédé à l'engagement de trois professionnels en aménagement du territoire, d'une technicienne en recherche, d'un responsable de la géomatique et de deux préposées au secrétariat, dont une est également affectée au développement économique. L'ensemble de l'équipe d'aménagement du territoire a été mis en place progressivement entre mai et septembre 2002.

Vers une vision stratégique du développement

Une fois en place, l'équipe a consacré une bonne part de ses énergies à structurer et entreprendre la démarche menant à l'élaboration de l'énoncé d'une vision stratégique du développement. Cette vision stratégique est le point de départ de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. L'équipe d'aménagement du territoire a participé activement à toutes les étapes de réalisation de cette démarche, notamment à la rédaction du volumineux rapport *État de situation et tendances*.

En parallèle, les réflexions faites dans le cadre de la vision stratégique du développement ont alimenté les travaux de démarrage du schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD). Ce dossier n'entrera dans une phase véritablement active qu'en 2004.

Dépôt d'avis sur des sujets relevant de ses compétences

En plus des activités de mise en place du module et des tâches liées directement à l'aménagement du territoire, l'équipe a agi en soutien aux travaux de la commission Aménagement et gestion du territoire, de la commission Environnement ainsi que du comité consultatif agricole. La commission Environnement a d'ailleurs eu à poser un regard critique sur l'industrie porcine à la suite d'un mandat confié par le conseil. Ces travaux ont donné lieu à un mémoire déposé devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi qu'à un rapport dans lequel il était recommandé au conseil de préparer un règlement de contrôle intérimaire (RCI) métropolitain portant sur la zone agricole provinciale. Cette recommandation a été retenue. En septembre 2003, le ministre de l'Environnement approuvait le RCI de la CMQ. Celui-ci aura un impact important sur la qualité de vie des citoyens en limitant l'implantation d'élevages à forte charge d'odeur et en protégeant mieux les cours d'eau, les prises d'eau potable municipales, les milieux humides et les érablières.

La CMQ s'est également penchée sur les *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec* par le biais de commentaires remis au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL).

Une étude sur les développements actuels et potentiels des grandes surfaces a aussi été réalisée afin d'alimenter les réflexions et les discussions publiques sur le sujet.

La CMQ est également intervenue, en continuité avec ses propres orientations, aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine.

Sur une base continue, l'équipe d'aménagement du territoire est aussi interpellée régulièrement par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) et par la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) pour émettre des avis ou commentaires sur des sujets relevant de ses compétences et concernant tant des territoires compris à l'intérieur de la CMQ que des territoires qui lui sont adjacents. En 2002, dix dossiers soumis par le MAMSL et cinq autres provenant de la CPTA ont été l'objet d'avis de la part de la CMQ. En 2003, la CMQ s'est prononcée à 22 reprises sur des dossiers soumis par ces mêmes instances.

Des bases de données accessibles aux municipalités et aux MRC

La planification de l'aménagement du territoire exige une connaissance approfondie des caractéristiques du territoire métropolitain. En 2002-2003, l'équipe d'aménagement du territoire s'est dotée de diverses bases de données cartographiques et statistiques, notamment des photographies satellites couleur du territoire métropolitain. Ces investissements importants en géomatique ont été planifiés dans la perspective d'une utilisation par l'ensemble des partenaires de la CMQ. En effet, plutôt que de procéder individuellement à l'acquisition de banques de données cartographiques et statistiques, les municipalités de Québec et Lévis et les MRC ont convenu d'une approche intégrée et mieux coordonnée. Elles ont demandé à la CMQ de prévoir des sommes pour les investissements en géomatique et de leur rendre accessibles ces données. À titre d'exemple, l'acquisition en commun de données cartographiques a permis aux municipalités de réaliser des économies de près de 200 000 $.

La réalisation d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles (Rive-Nord)

Parmi les pouvoirs octroyés à la CMQ, celui de la planification de la gestion des matières résiduelles est obligatoire; il se limite cependant à la portion située sur la rive nord du territoire.

La Communauté métropolitaine de Québec, à l'instar des autres communautés métropolitaines et des MRC du Québec, s'est vu confier par le gouvernement du Québec la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) selon les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. L'objectif général de la politique est de mettre en valeur plus de 60 % des millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement.

Le délai accordé à la CMQ pour réaliser son plan de gestion est le 1er janvier 2005. Deux des cinq étapes prévues ont été franchies en 2002-2003, soit l'étape de démarrage et celle liée à la préparation du projet de plan de gestion. Les étapes subséquentes, prévues pour 2004, sont la consultation du public, l'approbation du plan de gestion par le ministre et son adoption par le conseil de la CMQ.

Le démarrage de l'opération PGMR a débuté par l'adoption d'une résolution lors de la séance du conseil de la CMQ du 17 octobre 2002. Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un avis public a été publié dans un journal desservant le territoire et une lettre de transmission de la résolution de démarrage a été envoyée au ministre et aux municipalités régionales limitrophes.

La réalisation du projet de plan de gestion a été confiée à une firme externe sous l'autorité de la CMQ. Pour les fins d'accompagnement et de suivi, deux comités ont été formés : un comité technique et un comité aviseur. Formé d'élus des MRC de La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans, et de la Ville de Québec, le comité aviseur a joué un rôle déterminant dans le choix des grandes orientations et des différents modes de gestion. Il a été soutenu dans son action par un comité technique formé de gestionnaires municipaux.

En octobre 2003, un état de situation a été présenté au conseil qui en a pris acte. Différentes hypothèses de gestion ont ensuite été analysées. Ces modes de gestion constituent le cœur du projet de PGMR et sont l'aboutissement d'un processus d'évaluation comparative. Ils sont détaillés dans le *Projet de gestion des matières résiduelles* adopté par le conseil et soumis aux consultations publiques en 2004.

Développement économique

Le développement économique fait partie des compétences obligatoires de la CMQ. La loi prévoit d'ailleurs que la Communauté doit réaliser un plan des grands enjeux de développement économique du territoire et le soumettre à la consultation publique.

Les activités de l'équipe du développement économique ont véritablement démarré en août 2002 avec l'entrée en fonction de la conseillère en développement économique, complétée en janvier 2003 par l'embauche d'un coordonnateur au développement économique.

L'année 2002 a été consacrée aux questions entourant l'exercice de la compétence facultative de la CMQ en matière de promotion économique. Au cours de l'année, l'équipe de développement économique a soutenu le conseil dans sa prise de décisions et a œuvré, avec les élus, au travail de réflexion et d'analyse sur ces questions.

Vers une vision stratégique du développement

La participation de l'équipe du développement économique aux travaux devant mener à l'élaboration de la vision stratégique du développement a occupé une bonne partie de l'année 2003. En partenariat avec les autres modules de la CMQ, l'équipe du développement économique a collaboré aux recherches et à la rédaction des documents préparatoires à l'énoncé de vision stratégique et au rapport *État de situation et tendances*. Afin de compléter les données disponibles et alimenter les discussions tenues lors du Forum métropolitain 2003, diverses études spécialisées ont été commandées au Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval (CRAD) et au Centre d'expertise en transport intermodal (CETI) du Collège François-Xavier-Garneau. En parallèle, l'équipe du développement économique a aussi amorcé le processus qui mènera à l'élaboration et à l'adoption du plan des grands enjeux du développement économique en établissant, notamment, les paramètres d'analyse et le plan de travail.

Un appui à l'industrie maritime

En 2003, la CMQ a posé plusieurs actions concrètes pour appuyer l'industrie maritime. Le rapport de la commission de Développement économique sur l'état de la situation du transport maritime et ses enjeux a mené à la création d'une table métropolitaine de concertation en transport maritime.

Auparavant, le conseil avait également appuyé la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) dans ses demandes auprès du gouvernement fédéral relativement à la diminution des frais de service à la navigation. Finalement, le conseil de la CMQ a reconnu le secteur maritime comme outil de développement économique essentiel. D'autres mesures seront prises ultérieurement pour assurer le dynamisme de ce secteur.

L'aide financière à des activités à caractère métropolitain

L'équipe du développement économique a également le mandat d'analyser les demandes de financement formulées à la CMQ, laquelle dispose dans son budget de sommes pour supporter des activités ou des événements à portée métropolitaine. En 2003, des subventions de plus de 45 000 $ ont été accordées en soutien à des événements à caractère métropolitain dont le Marathon des Deux Rives (20 000 $), la Fédération internationale de kin-ball (10 000 $), le Grand prix cycliste de Beauce (6 350 $) et l'événement Orléans île ouverte (8 000 $). En soutien au milieu, plus de 8 000 $ ont été octroyés, dont 5 000 $ au Gala Forces avenir et 2 500 $ au CRUTEC (Comité régional des usagers du transport en commun).

Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine

La commission joue un rôle-conseil auprès du conseil de la CMQ dans les dossiers qui touchent l'aménagement et la gestion du territoire. En cette matière, la commission s'est préoccupée en particulier de la coordination des travaux sur l'élaboration de la vision stratégique et le schéma métropolitain d'aménagement et de développement, le tout en étroite collaboration avec les autres commissions de la CMQ.

La commission s'est également intéressée, avec la commission Développement économique et tourisme, à l'implantation de commerces à grandes surfaces sur le territoire métropolitain. Ses travaux l'ont amenée à se pencher sur les politiques et pratiques municipales en matière de lotissement résidentiel ainsi que sur les questions maritimes dans le cadre de sa réflexion sur l'organisation du territoire et l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement.

La commission a participé, tout au long des années 2002 et 2003, à la réflexion entourant l'élaboration de la vision stratégique du développement du territoire de la CMQ.

La commission s'est réunie à 14 reprises au cours de ces années.

Commission Développement économique et tourisme

La commission Développement économique et tourisme joue un rôle-conseil auprès du conseil de la CMQ dans les dossiers qui touchent ces sphères d'activités. Elle s'est particulièrement intéressée aux obligations régissant la CMQ dans l'élaboration d'une vision stratégique du développement pour la région métropolitaine et dans l'élaboration d'un plan des grands enjeux du développement économique.

La commission s'est penchée, avec la commission Développement international, sur le rayonnement international du territoire métropolitain. En collaboration avec la commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine, elle s'est en outre intéressée à l'implantation de commerces à grandes surfaces sur le territoire métropolitain, aux tendances en cette matière ainsi qu'aux impacts qu'un tel mouvement pourrait éventuellement avoir sur la structure commerciale du territoire.

La commission a également participé, tout au long des années 2002 et 2003, aux travaux d'élaboration de la vision stratégique du développement du territoire de la CMQ en étudiant et en approfondissant les thématiques propres à son secteur d'activités et en choisissant les orientations à privilégier découlant des thèmes abordés.

La commission s'est réunie à 12 reprises au cours de ces années.

Commission Développement international

La commission Développement international joue un rôle-conseil auprès du conseil de la CMQ dans les dossiers de nature internationale. Elle s'est particulièrement intéressée aux questions liées aux atouts de la région métropolitaine et à son rayonnement international.

La commission a également participé, tout au long des années 2002 et 2003, à la réflexion entourant l'élaboration de la vision stratégique du développement que doit réaliser la CMQ, le plus souvent en étroite collaboration avec la commission Développement économique et tourisme.

La commission s'est réunie à 8 reprises au cours des années 2002 et 2003.

Commission Environnement

La commission Environnement joue un rôle-conseil auprès du conseil de la CMQ dans les dossiers qui touchent l'environnement. En 2002-2003, la commission s'est particulièrement intéressée au dossier de la production porcine. En attendant l'entrée en vigueur du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, elle a recommandé l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire applicable aux zones agricoles permanentes de Québec et Lévis. Elle a également travaillé à l'élaboration d'un mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au développement durable de la production porcine.

La commission a participé, tout au long des années 2002 et 2003, à la réflexion des élus du territoire entourant l'élaboration de la vision stratégique du développement que doit compléter la CMQ en regard des défis, des orientations et des pistes d'actions à retenir par la région métropolitaine pour les vingt prochaines années en matière économique, sociale, environnementale, culturelle et internationale et en matière d'aménagement du territoire.

La commission s'est réunie à 12 reprises au cours des années 2002 et 2003.

Comité consultatif agricole

Le comité consultatif agricole (CCA) métropolitain existe de par l'adoption du règlement N^{o} 2002-1 tel que modifié par le règlement N^{o} 2002-3 de la CMQ. Il a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique.

Au cours des années 2002 et 2003, le comité a analysé et fait des recommandations au conseil sur des règlements de contrôle intérimaire provenant de MRC limitrophes ou sur des règlements modifiant ou révisant les schémas d'aménagement de ces mêmes MRC. Le CCA a également été appelé à s'intéresser à l'élaboration, par la CMQ, d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable aux zones agricoles permanentes de Québec et Lévis. Ce RCI a été adopté par la CMQ et s'applique dorénavant à ces territoires.

Le comité s'est réuni à 7 reprises au cours des années 2002 et 2003.

- La CMQ a rendu possible l'implantation, en octobre 2003, d'un projet pilote de *laissez-passer métropolitain* afin de permettre aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de se déplacer avec un seul laissez-passer.

- Un *règlement de contrôle intérimaire* visant à protéger la qualité de vie des citoyens a été mis en application à l'automne 2003 suite à son approbation par le ministre de l'Environnement. Il limite l'implantation de certains types d'élevages générant de fortes odeurs et prend des mesures importantes pour la protection des cours d'eau, des prises d'eau potable municipales, des milieux humides et des érablières.

- L'état de situation de la *gestion des matières résiduelles* sur la portion nord du territoire de la CMQ, puis le projet de plan de gestion de ces mêmes matières résiduelles, ont été complétés au cours de l'année 2003. Ces documents serviront à l'adoption du plan de gestion et à sa mise en vigueur, prévue pour le début 2005.

- Près d'une quarantaine d'*avis* ont été formulés par la CMQ puis remis au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ou à la Commission de protection du territoire agricole sur des sujets relevant de ses compétences. La Communauté est également intervenue lors des audiences du BAPE sur le développement durable de la production porcine.

- Les travaux entourant l'élaboration de la *vision stratégique du développement* du territoire de la Communauté ont donné lieu à diverses études et consultations auprès de spécialistes et d'élus municipaux. Cette démarche a culminé par la tenue du premier *Forum métropolitain* des élus de la CMQ qui a attiré près d'une centaine de maires et conseillers de la région métropolitaine. Cet important exercice de concertation constitue une occasion unique de bâtir la solidarité de vision indispensable à la solidarité d'action dont a besoin la région métropolitaine de Québec.

- La CMQ a procédé à l'acquisition de *bases de données cartographiques et statistiques*, notamment des photographies satellites couleur du territoire métropolitain. L'utilisation en commun de ces outils a permis aux municipalités et MRC membres de la CMQ de réaliser des économies de près de 200 000 $.

- Plusieurs actions ont été posées pour *appuyer l'industrie maritime* : rédaction d'un état de situation, détermination d'enjeux prioritaires, création d'une table métropolitaine de concertation en transport maritime, appui aux organismes du milieu…

- Une *aide financière* a été accordée à divers événements à caractère métropolitain : Marathon des Deux Rives, Fédération internationale de kinball, Grand Prix cycliste de Beauce, Orléans île ouverte, gala Forces avenir, Comité régional des usagers du transport en commun...

- L'élaboration d'un premier plan de *communication*, la création d'une signature visuelle, la conception du Bulletin de liaison et du futur site Internet de la CMQ de même que des relations médias de plus en plus soutenues ont permis à l'organisation de commencer à se positionner sur la place publique.

LES ÉTATS FINANCIERS

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 133 011	1 573 709
Placements temporaires		
Encaisse et placements affectés		
Débiteurs	204 907	55 717
Stocks		
Tranche exigible des créances à long terme		
Autres actifs	14 844	2 021
	1 352 762	1 631 447
Propriétés destinées à la revente		
Créances à long terme		
Placements à long terme		
Immobilisations	167 351	153 298
	1 520 113	1 784 745
PASSIF ET AVOIR DES CONTRIBUABLES		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et frais courus	397 572	770 995
Provision pour contestations d'évaluation		
Revenus reportés		
Versements exigibles sur la dette à long terme		
	397 572	770 995
Subventions reportées		
Dette à long terme		
	397 572	770 995
Avoir des contribuables		
Surplus (déficit) accumulé	955 190	860 452
Montants à pourvoir dans le futur		
Réserves financières et fonds réservés		
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	167 351	153 298
	1 122 541	1 013 750
	1 520 113	1 784 745
Engagement contractuel		
Éventualités		

Activités financières

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	2003		2002	
	Budget	**Réalisation**	**Budget**	**Réalisation**
Revenus				
Taxes				
Paiements tenant lieu de taxes				
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	3 484 503	2 333 203	3 165 510	3 165 510
Certaines municipalités		(6 056)		
Autres revenus de sources locales		37 027		32 073
Transferts	120 000	256 185	510 000	344 119
	3 604 503	2 620 359	3 675 510	3 541 702
Dépenses de fonctionnement				
Administration générale	1 789 330	1 527 932	1 511 106	1 019 527
Sécurité publique				
Transport	50 000	9 887	43 516	
Hygiène du milieu	229 306	264 800	250 000	44 119
Santé et bien-être				
Aménagement, urbanisme et développement	2 063 573	680 080	1 569 888	1 464 089
Loisirs et culture				
Électricité				
Frais de financement	42 600	40	16 000	217
	4 174 809	2 482 739	3 390 510	2 527 952
Autres activités financières				
Remboursement de la dette à long terme	100 000			
Transfert à l'état des activités d'investissement	10 000		285 000	153 298
	4 284 809	2 482 739	3 675 510	2 681 250
Surplus (déficit) des activités financières avant affectations	(680 306)	137 620		860 452
Affectations				
Surplus (déficit) accumulé non affecté	354 000			
Surplus accumulé affecté		446 228		
Réserves financières et fonds réservés				
Virement de (Virement)	( )	( )	( )	( )
	354 000	446 228		
Surplus (déficit) avant financement à long terme des activités financières	(326 306)	583 848		860 452
Financement à long terme des activités financières	326 306			
Surplus (déficit) de l'exercice		**583 848**		**860 452**

Activités d'investissement

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	2003		2002	
	Budget	**Réalisation**	**Budget**	**Réalisation**
Sources de financement				
Transfert des activités financières				
Taxes générales spéciales				
Immobilisations et autres investissements				
Taxes de secteur				
Immobilisations et autres investissements				
Contributions des promoteurs				
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	10 000		25 000	18 310
Certaines municipalités				
Transferts conditionnels				
Autres			260 000	134 988
Autres sources				
Surplus accumulé non affecté	70 000			
Surplus accumulé affecté		42 882		
Fonds réservés				
Emprunts à long terme émis				
	80 000	42 882	285 000	153 298
Dépenses d'investissement				
Administration générale	50 000	10 413	75 695	51 343
Sécurité publique				
Transport			6 236	
Hygiène du milieu			6 236	2 572
Santé et bien-être				
Aménagement, urbanisme et développement	30 000	32 469	196 833	99 383
Loisirs et culture				
Électricité				
	80 000	42 882	285 000	153 298
Surplus (déficit) de l'exercice				

1130, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4X6
Téléphone : (418) 641.6249
Télécopieur : (418) 641.6545
info@cmquebec.qc.ca
www.cmquebec.qc.ca